Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260225-DEL_2026_023-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 février 2026

Date de convocation : 18/02/2026 **Date d'affichage :** 18/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 29 29

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre février, à 19 Heures 00, à la Montreuil le Gast (salle polyvalente - rue de la Barbais), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
HONORE Jean-Yves, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, LOREE Michel, MASSON Josette, HAMON Carole, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Secrétaire de séance : Madame OBLIN Anita

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260225-DEL_2026_023-DE

N° DEL_2026_023

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Cap Malo 3 - Budget primitif 2026 - Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Cap Malo 3" :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à *47 044,15 €*. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à *46 944,15 €.*

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à *46 954,15 €*.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à *19,36 €*. Le déficit d'investissement reporté s'élève à *19,36 €.*

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à *19,36 €.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération DEL_2024_011 adoptant le règlement budgétaire et financier 2024-2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2026 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 47 044,15 €.

ADOPTE le budget primitif 2026 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour un montant de 19,36 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 25/02/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame OBLIN Anita

Le *25/02/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen